

Délibération n° 2021-12-11-02

Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Syndical du 11 décembre 2021

Objet : Rapport
d'orientation budgétaire

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Evelyne BRUN

Date de convocation :
3 décembre 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 92
Pouvoir : 5
Votants : 90

Pour : 78

Contre :

Abstention : 4 - BANNIER
Dominique - DURANTIN
Christian - MALAYRAT
Jean-Pierre (au titre de
Clermont-Auvergne-
Métropole) MALAYRAT
Jean-Pierre (au titre du
Secteur d'Éclairage
Urbain)

Non votants : 8 -
BAULAND Gisèle -
BESSEYRE Fabien -
CHASSANG Jean-Pierre -
COMPTE Serge - RAY
Raïssa - ROGER Christine

L'an deux-mille-vingt et un, le 11 décembre à neuf heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visio-conférence sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BAYLE Dominique, BELGARDE Joseph, BERNARD Grégory, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BRIAT Dominique, BRUN Evelyne, CHABRILLAT Rémi, CHARRAUX Daniel, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DAVID Marie, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEROSSIS David, DEVERNOIX Marc-Antoine, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DUPOUE Yannick, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, EGLI Eric, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GAUMY Francis, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Stéphane, JARLIER Dominique, JEROME Christian, KHATCHADOURIAN TECER Claudine, LARDANS Jacques, LECHEVALLIER Christine, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MALAYRAT Jean-Pierre, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAL Roger, RAYNAUD Jérôme, ROBIN Christian, ROCHE Alain, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SANCHEZ Claude-Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, RAZAVET Jean-François, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VIAL Christophe, VILLEBRUN Bernard, WATERLOOT Philippe,

- SANCHEZ Nicolas -
WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

GHESQUIERE Chantal, AUDET Cécile, ROUSSY Raphaël,
AMBLARD Philippe, SERVAYRE Hélène, LAMYRAND Rémy,
NURY Jacques, BOSTVIRONNOIS Maryse, GOURBEYRE
Bernard

Pouvoirs :

AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, BARGEON Marcel à
PERCHE Serge, MERCERON Jean-Luc à MELIS Christian,
PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi, TOURNOLIAS Vincent à
METZGER Pierre

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

Le Président rappelle que l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L 3312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (ROB) est venu compléter la loi.

Le ROB donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, vote la présentation du ROB tel qu'annexé.

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte la décision modificative telle que présentée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Sébastien GOUTTEBEL


territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 15 décembre 2021 et de la publication le 15 décembre 2021.